

Amis pilotes,

Vous souhaitez ou vous avez récemment prit une licence au Moto Club d'Haudricourt pour la saison 2009/2010.

Comme vous le savez, les membres du bureau de l'association et moi-même attachons une grande importance à l'état du terrain sur lequel vous vous entraînez et sur lequel aura lieu le motocross en mai prochain.

Toutefois, pour être maintenu en bon état, il importe que régulièrement divers travaux de ramassage de cailloux, de nettoyage et débroussaillage soient réalisés. Les membres du moto club, qui assument ces tâches depuis de nombreuses années, ont besoin d'aide. En conséquence il a été décidé, pour l'année 2009, de faire appel aux licenciés, principaux concernés par l'état du terrain.

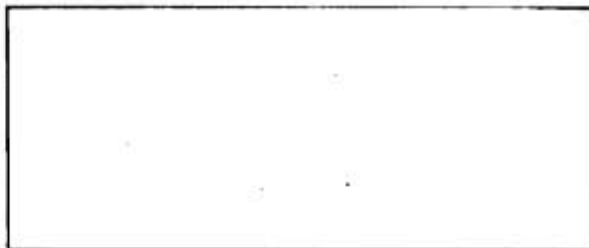
Un chèque de caution d'un montant de **30€** vous sera demandé indépendamment du chèque de la licence et vous sera restitué après avoir participé au moins à **une journée de travail**.

Les dates de journées de travaux vous seront communiquées par courrier ou par le biais de notre site web à l'adresse suivante : <http://mchaudricourt.fr> .

Les travaux sur le terrain commencent à partir de 9H.

Ne doutant pas que vous aurez à cœur de maintenir, voire d'améliorer **votre terrain**, je vous prie de croire, amis pilotes, en ma considération.

**Le président
Antoine BAUSSARD**



L'UFOLEP a souscrit un contrat collectif d'assurance pour garantir en Responsabilité Civile à la fois votre groupement sportif affilié, ses dirigeants, ses préposés, ses licenciés et pratiquants (à l'exception des risques R4 qui nécessitent la souscription d'une police particulière).

Cette Multirisque Adhérents/Association Supérieure peut garantir également chaque licencié en Individuelle Accident Corporel auprès de la Mutualité Accidents de la Confédération des Œuvres Laïques suivant les plafonds indiqués ci-dessous.

Avant de pratiquer votre activité sportive, il est de notre devoir de vous informer de la possibilité qui vous est offerte de souscrire, en plus des garanties de base, des garanties complémentaires plus importantes en cas d'accident corporel.

Les extensions proposées figurent dans le tableau ci-dessous (colonnes options) :

Nature des garanties	Garanties de base	Option 1	Option 2	Option 3*
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire par dent	336 €	336 €	336 €	336 €
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Frais de secours et de recherches	3.049 €	3.049 €	3.049 €	3.049 €
Prestations complémentaires	458 €	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalidité permanente :				
- de 1 à 50%	30.490 € x taux	76.225 € x taux	76.225 € x taux	76.225 € x taux
- de 51 à 100%	91.470 € x taux > 50% Maximum 60.980 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €
Décès accidentel	7.623 €	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.980 €)	6.098 €
	Compris dans l'adhésion 0,97 € par an	21,08 € par an	27,00 € par an	20,00 € par an

* Cette option 3 est réservée aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée, ou aux étudiants jusqu'à 25 ans fiscalement à charge de leurs parents (option 1 ou 2 cependant accessible à ceux-ci).

■ **Prestations complémentaires** : ces prestations compensent soit les pertes de salaire ou de revenus de l'accidenté (ou de ses parents se rendant à son chevet pour les mineurs), soit les frais de garde ou d'assistance ou de rattrapage scolaire de la victime.

■ **Invalidité permanente** : les capitaux mentionnés ci-dessus sont réductibles proportionnellement au degré d'invalidité fixé par expertise.
Exemple pour la garantie de base avec une invalidité de 100% :

30.490 € x 50% :	15.245 €
91.470 € x 50% :	45.735 €
Total :	60.980 €

Exemple pour les garanties 1 - 2 - 3 avec une invalidité de 100%

76.225 € x 50% :	38.113 €
228.674 € x 50% :	114.337 €
Total :	152.450 €

■ **Décès** : l'indemnité en cas de décès de l'assuré au cours de la pratique des activités garanties est versée au profit :

- des ayants droit légaux de la victime, si celle-ci est mineure,
- au bénéficiaire désigné lors de l'adhésion si la victime est majeure, ou à défaut de bénéficiaire désigné, au conjoint de la victime, ou à défaut de ses enfants nés ou à naître ; à défaut de conjoint et d'enfants, aux ayants droit légaux.

Concernant le règlement :

Si vous choisissez de souscrire les garanties complémentaires, merci d'inclure le coût de l'assurance (selon l'option choisie) au coût de votre licence de façon à ne faire qu'un chèque à l'ordre du M.C.V.H.

Licence Adulte + 16ans : 65€

+ option 1 (21€) = 86€
+ option 2 (27€) = 92€
+ option 3 (20€) = 85€

Licence Adulte - 16ans : 55€

+ option 1 (21€) = 76€
+ option 2 (27€) = 82€
+ option 3 (20€) = 75€

Licence 50cc : 35€

+ option 1 (21€) = 56€
+ option 2 (27€) = 62€
+ option 3 (20€) = 55€

Moto club d'Haudricourt
http://mchaudricourt.fr

Responsable licences : Jacques MOUQUET

Tél : 02.35.94.16.47

Tél du terrain : 02.35.93.23.44

Demande de création licence moto-cross UFOLEP pour l'année 2010
Demande de renouvellement de licence pour l'année 2010

A renvoyer avant le
30 novembre 2009 à :
M. Jacques MOUQUET
9, rue du beau soleil
76660 Londinières

Licence adultes + 16 ans : **65€ avec entraînements gratuits**

Licence jeunes – 16 ans : **55€ avec entraînements gratuits**

Licence 50 Cc : **35€ avec entraînements gratuits**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° tel :

Profession :

N° de CASM ou Permis + Photocopie :

Marque de la moto :

Cylindrées :

Participation au challenge :

Oui

Non

Si oui cochez la bonne catégorie :

Educatif

**80Cc
Open**

**Trophée 125
Espoir**

**Trophée 250/500
Quad
Side Car**

Prestige

Pièces à fournir :

- 1 Certificat médical datant de moins d'un mois
- 2 Photos d'identité récentes (sauf renouvellement)
- 1 Chèque libellé au nom du **Moto Club d'Haudricourt**
- 5 Enveloppes timbrées établies à votre adresse
- 1 **chèque de caution** de 30€ pour les journées de « travail »

Pour information :

Licence **obligatoire** pour l'entraînement

Entraînements sur le terrain les **dimanches** de 14h à 18h (gratuit pour tous les licenciés du club)

Attestation

Je soussigné(e) _____ licencié(e) de l'association ci-dessus mentionnée
reconnais avoir été informé(e) des garanties de base proposées avec la licence et des possibilités de souscription de
garanties forfaitaires complémentaires.

Je souhaite bénéficier des garanties de base

J'atteste souscrire en outre l'option :

1

2

3

Fait à _____

le _____

Signature du licencié (du représentant légal pour les mineurs)

Précédée de la mention : « Lu et approuvé »